

## Changement de la chaudière et du brûleur du collège

---

Bullet, le 10 mars 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

La panne survenue pendant la période de Noël, nous a fait constater la vieillesse et la vétusté de la fidèle chaudière « Bois-Mazout » du Collège, installée il y a environ 40 ans.

### Situation actuelle

Après étude avec deux spécialistes pour connaître la puissance nécessaire au chauffage du collège, notre choix s'est porté sur une chaudière de **70Kw**, dont la puissance est suffisante, (l'ancienne chaudière était de 95Kw).

Par la même occasion, nous nous sommes permis de faire venir le spécialiste de la citerne qui a constaté que le nettoyage de celle-ci dépasse largement le délai. La peinture du bac est à refaire car elle n'est plus conforme.

Le total des travaux s'élève à environ Chf. 70'700.-. Ce montant comprend : la mise en ordre de la citerne, un nouveau brûleur et nouvelle chaudière, une porte neuve, ainsi qu'un doublage de la cheminée extérieur.

Par ailleurs, nous avons décidé d'inclure dans ce préavis, les travaux de démontage de l'ancienne cheminée, et le remplacement de celle-ci par des ventilations. Nous allons également remplacer la tabatière, ce qui représente un montant total de Chf 9'000.00.

	Coûts
- Fourniture chaudière et brûleur	45'000.-
- Raccordement électrique	2'800.-
- Préparation de la citerne	9'000.-
- 1 porte anti-feu et peinture	2'000.-
- Chang. anciennes vannes/vannes thermostatiques	4'700.-
- Doublage cheminée (montant approximatif)	4'000.-
- Divers & imprévu	3'200.-
- Démontage ancienne cheminée/remplacement tabatière	9'000.-
- <u>Total</u>	<u>79'700.-</u>

## EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

- Vu le préavis municipal n° 25-2014 concernant le changement de la chaudière et brûleur au Collège ;
- Ouï le rapport de la commission des bâtiments,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement de la chaudière et du brûleur au Collège,
- **d'accorder** un crédit de **CHF 79'700.-**, un compte au bilan sera ouvert à cet effet,
- **de financer** ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment,
- **d'amortir** l'investissement de Chf **79'700.-** sur une période de 30 ans.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

J.-F.Paillard

M. Thévenaz

Délégués municipaux, MM. Jean-René Bernardi & Michel Borno

Annexe : variante chauffage à pellets